

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire Jacques Lambert, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Desponts, Daniel Pilon, Louis Cimon et Pierre Hébert, sous la présidence du maire Jacques Lambert.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Annick Charest, Assistante au greffier
Madame Nadia René, Trésorière
Monsieur Marc Rouleau, Directeur général et greffier qui prend note des délibérations.

2012-12-351 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que l'ordre du jour soit adopté tel quel avec l'ajout du point suivant:

6. Période de questions

- et que le point 6 devient le point 7 tel que:

7. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-12-352 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires 2013 et le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 et se déclarent satisfaits des explications reçues;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

Que le conseil municipal adopte, telles qu'elles ont été présentées, les prévisions budgétaires pour l'année financière 2013 démontrant des revenus, des dépenses et des affectations de l'ordre de 15 735 000 \$ et le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de 10 266 000 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité

2012-12-353 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR LES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2013.

- Je, Gilles Desponts, conseiller municipal donne avis de motion qu' à la présente assemblée, il sera déposé un règlement avec dispense de lecture afin d'imposer les taxes foncières générales et spéciales par catégories d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2013.

2012-12-354 ADOPTION. RÈGLEMENT NO 2012-903 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES ET TOUTES AUTRES TAXES ET TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2013.

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu:

- Que ce Conseil adopte le règlement no 2012-903 imposant les taxes foncières générales et spéciales par catégories d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2013.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question de la part des personnes présentes à l'assemblée extraordinaire.

2012-12-355 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h.

ADOPTÉE à l'unanimité